

## **Un plan local de l'urbanisme intercommunal pour construire un territoire durable et équilibré**

Imaginez une rue où une maison méditerranéenne aux volets fuchsia côtoierait une néo-béarnaise au crépi bleu, juxtée d'un immeuble de 7 étages aux balcons orange. Imaginez une scierie en plein bourg, un lotissement loin de tout service empiétant sur un champ de maïs, ou une usine chimique au cœur d'une zone humide... Des goûts et des couleurs, on ne discute pas. Mais l'identité d'un territoire, l'attractivité de son cadre de vie, tiennent d'une certaine harmonie. Harmonie esthétique, par l'architecture et les paysages, mais aussi harmonie entre les usages de l'espace, font que chacun a plaisir à vivre, travailler, respirer, ou se divertir en un lieu.

### **Tous concernés**

C'est cet équilibre que visera le PLUi Chalosse Tursan. Son règlement fixera la façon d'urbaniser, ou de protéger, chaque zone du territoire. Pour mener à bien ce projet d'envergure, un bureau d'études a été choisi pour accompagner notre communauté de communes durant les quatre ans de son élaboration. En 2019, après une phase de diagnostic territorial et environnemental, un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'élaboration. C'est la clé de voute du PLUi, avec un objectif clair : fixer les règles d'un aménagement de l'espace, permettant d'accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités sans fragiliser l'équilibre de nos cadres de vie.

Ce projet d'aménagement du territoire sera présenté lors de trois réunions publiques, avant une validation définitive par les élus Chalosse Tursan :

**- jeudi 7 novembre 2019 à Geaune | Salle de la mairie | 19h**

**- mercredi 13 novembre 2019 à Saint-Sever | Salle Alain Marsan (quartier Augreilh) | 19h**

**- Jeudi 14 novembre 2019 à Hagetmau | Salle Gascogne, maison de associations | 19h**